



Question pour une semi-liberté

Par **martine2709**, le **19/10/2008 à 19:26**

Bonsoir,rnrnMon ami est incarcéré, pour son jugement il a bénéficié d'un avocat commis d'office. A ce jour, il doit passer en commission pour une semi-liberté, l'avocat qui la représenter pour son procès, ne veut pas le représenter pour sa semi- liberté. Je sais qu'il en a le droit. Puis -je prendre un autre avocat, et si oui, le premier doit il me fournir impérativement un document stipulant qu'il ne s'occupe plus de ce dossier.rnrnMerci au paravant pour votre réponse. rnrnCordialement, Martine

Par **Patricia**, le **19/10/2008 à 19:53**

Bonsoir,rnrnEnvoyer une LR/AR à cet avocat (ou au secrétariat) en précisant le jour où vous irez récupérer le dossier.rnPortez le ensuite à cet autre avocatrnIl vous faut récupérer son dossier completrnrnComme c'est votre ami qui est concerné, je ne peux vous dire si cet avocatrne est en droit et obligé de vous remettre son dossier ??? rnrnCordialement

Par **martine2709**, le **19/10/2008 à 23:00**

merci pour votre réponse

Par **Patricia**, le **19/10/2008 à 23:34**

Martine,rnrnSi vous ne pouvez obtenir gain de cause auprès de cet avocat, dites à votrernami que c'est à lui de faire le nécessaire en passant par l'intermédiaire de l'assistante sociale de la pénitenciaire.rnrnCordialement

Par **martine2709**, le **20/10/2008** à **09:21**

merci braucoup, je téléphone a la maison d'arrêt afin de contacter les services sociaux.